

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre 2012

Délibération n° 12-181-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,

décide

Article unique

Le procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre 2012 est approuvé.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1893

Barrage de Uillerest
Avenant 8 au marché 2009BA01 « réalisation et mise
en place d'un batardeau d'isolement des vannes de
demi-fond du barrage de Uillerest. Réalisation de
l'étanchéité des vannes »

Délibération n° 12-182-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)
- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 11-110 du Comité Syndical du 20 juillet 2011 donnant délégation au Bureau,
- vu le marché n°2009BA01 «réalisation et mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest. Réalisation de l'étanchéité des vannes »
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

De prendre acte du fait que les travaux sur la vanne 4 nécessitent un surcoût de 15 646,20 € HT, soit une augmentation de 0,41 % du montant initial du marché actualisé (augmentation totale des avenants de 382 119,29€ HT par rapport au montant initial du marché actualisé, soit 10,02 %).

Article deux

D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant au marché n°2009BA01.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

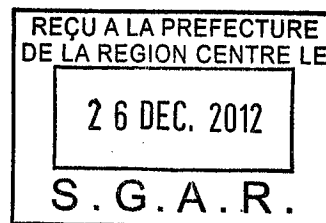


Jean GERMAIN

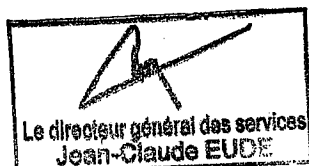
Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1894



Barrage de Uillerest Avenant 3 au marché 2010BA03 « reprise du calculateur et modernisation du contrôle-commande du barrage de Uillerest »

Délibération n° 12-183-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n° 11-110 du Comité Syndical du 20 juillet 2011 donnant délégation au Bureau,

- vu le marché n°2010BA03 « reprise du calculateur et modernisation du contrôle-commande du barrage de Villerest »

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

De prendre acte du fait que les travaux sur le calculateur et le contrôle-commande nécessitent un surcoût de 13 880,00 € HT, soit une augmentation de 3,32 % du montant initial du marché actualisé (augmentation totale des avenants de 45 326 € HT par rapport au montant initial du marché actualisé, soit 10,84 %).

Article deux

D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant au marché n°2010BA03.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**




Jean GERMAIN

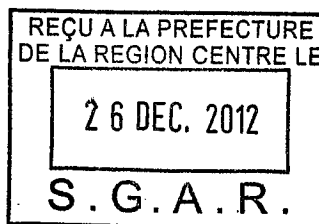
Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**



1895

Etude d'opportunité pour la valorisation énergétique du site de Naussac (Convention avec l'ESIGELEC)

Délibération n° 12-184-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le budget de l'Etablissement

décide

Article un

De soumettre un sujet dans le cadre du dispositif PING de l'ESIGELEC – l'étude envisagée consistant à étudier l'opportunité technique et financière de mettre en place une microcentrale sur la dérivation, ainsi qu'à mener une réflexion plus générale sur les possibilités de valorisations énergétiques du site de Naussac (éolien et photovoltaïque).

Article deux

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président de l'Etablissement
public Loire,

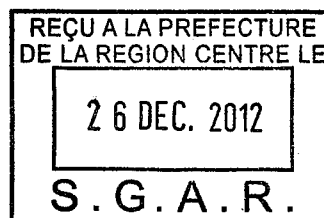


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire 28 DEC. 2012



1896



Avancement des travaux de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire

Délibération n° 12-185-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le contrat de projets interrégional Etat-Régions (CPIER Loire) 2007-2013

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013 (PO Loire), tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu la délibération du Comité syndical du 4 mars 2010 soulignant l'apport du dispositif du plan Loire,
- vu les éléments évoqués lors de la réunion de la Commission « Inondations-Plan Loire » du Comité de bassin Loire-Bretagne du 27 novembre 2012 à Orléans,
- vu les éléments de restitution de la 6^{ème} réunion de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire du 28 novembre 2012 à Tours,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'acter l'avancement des interventions au titre de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire, tel que restitué lors de la 6^{ème} réunion de cette dernière, le 28 novembre 2012 à Tours.

Article deux

D'inviter les services de l'Etablissement à poursuivre leurs efforts visant, d'une part, à favoriser la remontée des besoins, des souhaits et des propositions des collectivités du bassin qui le souhaiteraient, d'autre part, de permettre qu'ils puissent être pris en considération dans les différents groupes de travail et instances de décision qui devraient prochainement être amenés à en connaître.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1897

Avancement des travaux de la plate-forme recherche/données/information du plan Loire

Délibération n° 12-186-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le contrat de projets interrégional Etat-Régions (CPIER Loire) 2007-2013,

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu la délibération du Comité syndical du 4 mars 2010 soulignant l'apport du dispositif du plan Loire,
- vu les éléments de restitution de la 17^{ème} réunion de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire du 5 décembre 2012 à Orléans,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

De prendre acte du bon avancement des travaux de la plate-forme recherche/données/information du plan Loire 2007-2013, tel que présenté lors de la 17^{ème} réunion de travail de cette dernière, le 5 décembre 2012 à Orléans.

Article 2

D'inviter les services de l'Etablissement à poursuivre leurs efforts visant à favoriser le recueil, la synthèse et la diffusion des contributions sur la poursuite de ce volet pour la période 2014-2020.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

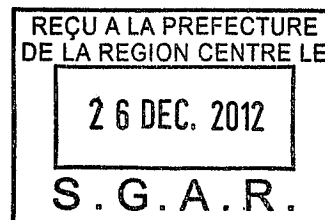
Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



NP 1898

Attribution d'un financement à l'association « Etudes en développement et aménagement » : Projet AGIRE (Analyse de la gestion institutionnelle de la ressource en eau)

Délibération n° 12-187-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007
- vu le budget 2012 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

De donner son accord pour attribuer à l'association « Etudes en développement et aménagement » (EDA) : un financement de 1 500 € pour la réalisation du projet AGIRE (Analyse de la gestion institutionnelle de la ressource en eau).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes divers », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3001 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

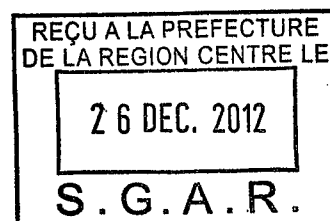


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



N° 1899

Modification d'une subvention accordée à l'Université de Saint-Étienne

Délibération n° 12-188-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,

- vu la délibération 07-37 du Bureau du 4 juillet 2007
- vu le budget de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

De donner son accord pour signer avec l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne une nouvelle convention pour prolonger la réalisation du travail de thèse de doctorat intitulé « *L'évolution des zones humides du haut bassin de la Loire : l'apport de l'étude des diatomées aux diagnostics écologique et hydrologique des tourbières* » jusqu'au 30 juin 2013, et permettre l'utilisation des crédits restant pour cette opération sans modification du montant total de la subvention prévue initialement (60 000,00 €).

Article deux

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes divers », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3001 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**

N° 1900

Attribution d'un financement à SOS Loire vivante
ERN France : « Rivières d'images et Fleuves de mots »
(16^{ème} édition)

Délibération n° 12-189-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget 2012 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

De donner son accord pour attribuer à SOS Loire vivante – ERN France un financement de 11 300 € (soit 18,9 % de la dépense prévisionnelle de 59 800 €) pour la réalisation de l'opération : « Rivières d'images et Fleuves de mots » (16^{ème} édition)».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

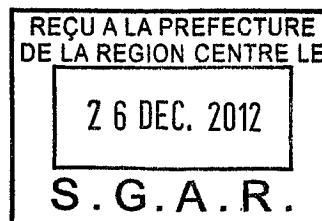
D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire **28 DEC. 2012**



N° 1901



Attribution d'un financement à la Ville d'Orléans : « 6^{ème} édition du Festival de Loire »

Délibération n° 12-190-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,

- vu le budget 2012 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

De donner son accord pour attribuer à la Ville d'Orléans un financement forfaitaire de 5 000 € pour la réalisation de la 6^{ème} édition du Festival de Loire (18-22 septembre).

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

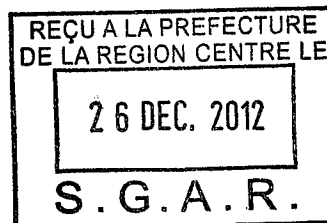


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



1902



Budget Principal primitif de l'exercice 2013

Délibération n°12-191-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu sa délibération n°12-170 du 14 novembre 2012 actant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide

Article un

D'arrêter à la somme de 8 122 150 € en dépenses et recettes le budget principal primitif de l'exercice 2013, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération.

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

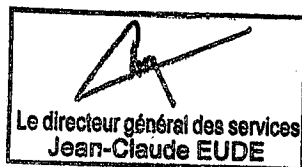
Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



NR 1904



Budget Annexe primitif de l'exercice 2013

Délibération n°12-192-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu sa délibération n°12-170 du 14 novembre 2012 actant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide

Article un

D'arrêter à la somme de 6 515 152 € en dépenses et recettes le budget annexe primitif de l'exercice 2013, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération.

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

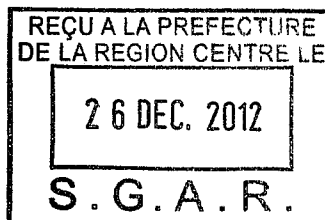


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



NP 1903

Contributions des membres 2013 – Budget principal et budget annexe

Délibération n° 12-193-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le budget de l'exercice 2013,

- vu le débat d'orientations budgétaires du 19 octobre 2012,

décide

Article un : Contributions au fonctionnement administratif – Budget principal

1.a - Montant de contributions à répartir en 2013

Conformément à l'article 20 des statuts, la participation au fonctionnement administratif à répartir annuellement est fixée à zéro Euro vingt centimes (**0,20 €**) par habitant pour l'année 2013. Le montant total de participation est calculé en effectuant le produit de la participation par habitant par la population de chacun des départements membres, au prorata de leur population située dans le bassin.

Le tableau ci-dessous établit ce montant :

Département	Nombre d'habitants	Contribution aux dépenses de fonctionnement administratif	Montant de la participation
Allier	343 409	0,20 €	68 681,80 €
Ardèche	11 310	0,20 €	2 262,00 €
Cher	314 675	0,20 €	62 935,00 €
Creuse	123 063	0,20 €	24 612,60 €
Indre-et-Loire	580 312	0,20 €	116 062,40 €
Loir-et-Cher	325 182	0,20 €	65 036,40 €
Loire	636 042	0,20 €	127 208,40 €
Haute-Loire	219 484	0,20 €	43 896,80 €
Loire-Atlantique	1 121 466	0,20 €	224 293,20 €
Loiret	478 366	0,20 €	95 673,20 €
Lozère	10 621	0,20 €	2 124,20 €
Maine-et-Loire	766 659	0,20 €	153 331,80 €
Nièvre	198 428	0,20 €	39 685,60 €
Puy-de-Dôme	614 738	0,20 €	122 947,60 €
Saône-et-Loire	230 153	0,20 €	46 030,60 €
Haute-Vienne	351 171	0,20 €	70 234,20 €
TOTAL	6 325 079	-	1 265 015,80 €

1.b - Répartition en 2 parts

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 90% à la charge des régions et départements membres et 10% à la charge des SICALA, villes, communautés d'agglomérations ou urbaines membres.

Soit part départements et régions : **1 138 514,22 €**

Soit part villes, communautés d'agglomération ou urbaines et SICALA : **126 501,58 €**

1.c - Répartition entre régions et départements membres

Le montant à répartir entre les départements et les régions s'élève à **1 138 514,22 €** :

25% pour les régions soit **284 628,56 €**

75% pour les départements soit **853 885,67 €**.

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des régions membres, au prorata de la population de leurs départements membres dans le bassin :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	52 993,40 €	52 993 €
Bourgogne	19 286,15 €	19 286 €
Centre	76 434,08 €	76 434 €
Languedoc-Roussillon	477,95 €	478 €
Limousin	21 340,53 €	21 341 €
Pays-de-la-Loire	84 965,63 €	84 966 €
Rhône-Alpes	29 130,84 €	29 131 €
TOTAL	284 628,56 €	284 629 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des départements, au prorata de leur population dans le bassin:

Départements	Nombre d'habitants	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	343 409	46 360,22 €	46 360 €
Ardèche	11 310	1 526,85 €	1 527 €
Cher	314 675	42 481,13 €	42 481 €
Creuse	123 063	16 613,51 €	16 614 €
Indre-et-Loire	580 312	78 342,12 €	78 342 €
Loir-et-Cher	325 182	43 899,57 €	43 900 €
Loire	636 042	85 865,67 €	85 866 €
Haute-Loire	219 484	29 630,34 €	29 630 €
Loire-Atlantique	1 121 466	151 397,91 €	151 398 €
Loiret	478 366	64 579,41 €	64 579 €
Lozère	10 621	1 433,84 €	1 434 €
Maine-et-Loire	766 659	103 498,97 €	103 499 €
Nièvre	198 428	26 787,78 €	26 788 €
Puy-de-Dôme	614 738	82 989,63 €	82 990 €
Saône-et-Loire	230 153	31 070,66 €	31 071 €
Haute-Vienne	351 171	47 408,09 €	47 408 €
TOTAL	6 325 079	853 885,67 €	853 887 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

1.d - Répartition entre villes, SICALA, communautés d'agglomération et communautés urbaines

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des SICALA, Villes et Communautés Urbaines ou d'Agglomérations, au prorata de leur population dans le bassin:

	Nombre d'habitants	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
SICALA			
SICALA de l'Allier	65 335	2 340,56 €	2 341 €
SICALA du Cher	53 142	1 903,76 €	1 904 €
SICALA d'Indre-et-Loire	242 636	8 692,18 €	8 692 €
SICALA du Loir-et-Cher	106 172	3 803,50 €	3 803 €
SICALA de Haute-Loire	185 841	6 657,56 €	6 658 €
SICALA du Loiret	250 006	8 956,20 €	8 956 €
SICALA de Maine-et-Loire (Anjou-Atlantique)	92 665	3 319,63 €	3 320 €
SICALA de la Nièvre (SINALA)	56 309	2 017,21 €	2 017 €
SICALA de Saône-et-Loire	26 418	946,40 €	946 €
TOTAL SICALA		38 636,98 €	38 637 €
VILLES			
Ville de Vichy	26 108	935,29 €	935 €
Ville de Montluçon	39 889	1 428,98 €	1 429 €
Ville de Bourges	70 828	2 537,34 €	2 537 €
Ville de Vierzon	28 147	1 008,34 €	1 008 €
Ville de Châteauroux	47 559	1 703,75 €	1 704 €
Ville de Tours	136 942	4 905,80 €	4 906 €
Ville de Joué-lès-Tours	36 233	1 298,01 €	1 298 €
Ville de Blois	48 487	1 737,00 €	1 737 €
Ville de Saint Nazaire	68 838	2 466,05 €	2 466 €
Ville d'Orléans	113 130	4 052,76 €	4 053 €
Ville de Limoges	136 539	4 891,37 €	4 891 €
TOTAL VILLES		26 964,68 €	26 964 €
AGGLO. OU C. URBAINES			
Communauté d'agglomération de Saumur	61 890	2 217,14 €	2 217 €
Communauté d'agglomération d'Angers	265 386	9 507,17 €	9 507 €
Communauté d'agglomération de Saint Etienne	378 434	13 557,00 €	13 557 €
Communauté d'agglomération de Roanne	68 190	2 442,83 €	2 443 €
Communauté urbaine de Nantes	579 131	20 746,76 €	20 747 €
Communauté d'agglomération de Nevers	67 326	2 411,88 €	2 412 €
Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand	279 621	10 017,13 €	10 017 €
TOTAL AGGLO. OU C. URBAINES		60 899,92 €	60 900 €
TOTAL VILLES, AGGLOS, SICALA		3 531 202	126 501,58 €
			126 501 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

Article deux : Contributions aux dépenses d'exploitation des ouvrages – Budget annexe

Le montant des contributions des membres inscrit en 2013, au titre de l'exploitation des ouvrages, à répartir entre les départements et régions est fixé comme suit :

	Contributions
Exploitation du barrage de Villerest.....	364 353 €
Exploitation du barrage de Naussac.....	30 000 €
Gestion des crues et des étiages.....	561 168 €
TOTAL	955 521 €

2.a - Exploitation du barrage de Villerest

2.a.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement **des dépenses d'exploitation du barrage de Villerest** inscrites au budget de 2013 est fixé à **364 353 €**.

2.a.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-exploitation » soit **36 435,30 €** et 90% « en clé technique » soit **327 917,70 €**.

Département	Clé solidarité exploitation	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,49%	2 000,30 €	2,91%	9 542,41 €	11 542,70 €
Ardèche	0,19%	69,23 €	0,00%	0,00 €	69,23 €
Cher	5,14%	1 872,77 €	13,76%	45 121,48 €	46 994,25 €
Creuse	1,45%	528,31 €	0,00%	0,00 €	528,31 €
Indre-et-Loire	9,80%	3 570,66 €	26,34%	86 373,52 €	89 944,18 €
Loir-et-Cher	5,42%	1 974,79 €	11,89%	38 989,41 €	40 964,21 €
Loire	10,63%	3 873,07 €	3,26%	10 690,12 €	14 563,19 €
Haute-Loire	3,55%	1 293,45 €	0,00%	0,00 €	1 293,45 €
Loire-Atlantique	20,19%	7 356,29 €	0,00%	0,00 €	7 356,29 €
Loiret	9,36%	3 410,34 €	29,25%	95 915,93 €	99 326,27 €
Lozère	0,16%	58,30 €	0,00%	0,00 €	58,30 €
Maine-et-Loire	10,60%	3 862,14 €	0,00%	0,00 €	3 862,14 €
Nièvre	3,05%	1 111,28 €	7,69%	25 216,87 €	26 328,15 €
Puy-de-Dôme	11,19%	4 077,11 €	0,00%	0,00 €	4 077,11 €
Saône-et-Loire	3,78%	1 377,25 €	4,90%	16 067,97 €	17 445,22 €
Haute-Vienne	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL	100,00%	36 435,30 €	100,00%	327 917,70 €	364 353,00 €

2.a.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres : **91 088,25 €**

Soit part départements membres : **273 264,75 €**

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

	Montant de la participation en €	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	4 228,32 €	4 228 €
Bourgogne	10 943,34 €	10 943 €
Centre	69 307,23 €	69 307 €
Limousin	132,08 €	132 €
Languedoc-Roussillon	14,57 €	15 €
Pays de la Loire	2 804,61 €	2 805 €
Rhône-Alpes	3 658,10 €	3 658 €
Total	91 088,25 €	91 088 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Nom	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	8 657,03 €	8 657 €
Ardèche	51,92 €	52 €
Cher	35 245,69 €	35 246 €
Creuse	396,23 €	396 €
Indre-et-Loire	67 458,14 €	67 458 €
Loir-et-Cher	30 723,16 €	30 723 €
Loire	10 922,39 €	10 922 €
Haute-Loire	970,09 €	970 €
Loire-Atlantique	5 517,22 €	5 517 €
Loiret	74 494,70 €	74 495 €
Lozère	43,72 €	44 €
Maine-et-Loire	2 896,61 €	2 897 €
Nièvre	19 746,11 €	19 746 €
Puy-de-Dôme	3 057,83 €	3 058 €
Saône-et-Loire	13 083,92 €	13 084 €
Total participation	273 264,75 €	273 265 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

2.b - Exploitation du barrage de Naussac

2.b.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement **des dépenses d'exploitation du barrage de Naussac** inscrites au budget de 2013 est fixé à **30 000 €**.

2.b.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-exploitation » soit **3 000 €** et 90% « en clé technique » soit **27 000 €**.

Département	Clé solidarité exploitation	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,49%	164,70 €	11,30%	3 051,00 €	3 215,70 €
Ardèche	0,19%	5,70 €	0,00%	0,00 €	5,70 €
Cher	5,14%	154,20 €	11,20%	3 024,00 €	3 178,20 €
Creuse	1,45%	43,50 €	0,40%	108,00 €	151,50 €
Indre-et-Loire	9,80%	294,00 €	14,40%	3 888,00 €	4 182,00 €
Loir-et-Cher	5,42%	162,60 €	10,30%	2 781,00 €	2 943,60 €
Loire	10,63%	318,90 €	0,00%	0,00 €	318,90 €
Haute-Loire	3,55%	106,50 €	3,00%	810,00 €	916,50 €
Loire-Atlantique	20,19%	605,70 €	3,10%	837,00 €	1 442,70 €
Loiret	9,36%	280,80 €	17,50%	4 725,00 €	5 005,80 €
Lozère	0,16%	4,80 €	0,00%	0,00 €	4,80 €
Maine-et-Loire	10,60%	318,00 €	3,50%	945,00 €	1 263,00 €
Nièvre	3,05%	91,50 €	2,10%	567,00 €	658,50 €
Puy-de-Dôme	11,19%	335,70 €	22,20%	5 994,00 €	6 329,70 €
Saône-et-Loire	3,78%	113,40 €	1,00%	270,00 €	383,40 €
Haute-Vienne	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL	100,00%	3 000,00 €	100,00%	27 000,00 €	30 000,00 €

2.b.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres : **7 500 €**

Soit part départements membres : **22 500 €**.

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	2 615,48 €	2 615 €
Bourgogne	260,48 €	260 €
Centre	3 827,40 €	3 827 €
Limousin	37,88 €	38 €
Languedoc-Roussillon	1,20 €	1 €
Pays de la Loire	676,43 €	676 €
Rhône-Alpes	81,15 €	81 €
Total	7 500,00 €	7 498 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Nom	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	2 411,78 €	2 412 €
Ardèche	4,28 €	4 €
Cher	2 383,65 €	2 384 €
Creuse	113,63 €	114 €
Indre-et-Loire	3 136,50 €	3 137 €
Loir-et-Cher	2 207,70 €	2 208 €
Indre-et-Loire	239,18 €	239 €
Haute-Loire	687,38 €	687 €
Loire-Atlantique	1 082,03 €	1 082 €
Haute-Loire	3 754,35 €	3 754 €
Lozère	3,60 €	4 €
Maine-et-Loire	947,25 €	947 €
Nièvre	493,88 €	494 €
Puy-de-Dôme	4 747,28 €	4 747 €
Saône-et-Loire	287,55 €	288 €
Total participation	22 500,00 €	22 501 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

2.c - Gestion des crues et des étiages

2.c.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement **des dépenses relatives à la gestion des crues et des étiages** inscrites au budget de 2013 est fixé à **561 168 €**.

2.c.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-exploitation » soit **56 116,80 €** et 90% « en clé technique » soit **505 051,20 €**.

Départements	Clé solidarité exploitation	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,49%	3 080,81 €	6,60%	33 333,38 €	36 414,19 €
Ardèche	0,19%	106,62 €	0,00%	0,00 €	106,62 €
Cher	5,14%	2 884,40 €	10,70%	54 040,48 €	56 924,88 €
Creuse	1,45%	813,69 €	0,50%	2 525,26 €	3 338,95 €
Indre-et-Loire	9,80%	5 499,45 €	13,80%	69 697,07 €	75 196,51 €
Loir-et-Cher	5,42%	3 041,53 €	8,80%	44 444,51 €	47 486,04 €
Loire	10,63%	5 965,22 €	5,40%	27 272,76 €	33 237,98 €
Haute-Loire	3,55%	1 992,15 €	5,00%	25 252,56 €	27 244,71 €
Loire-Atlantique	20,19%	11 329,98 €	5,50%	27 777,82 €	39 107,80 €
Loiret	9,36%	5 252,53 €	16,50%	83 333,45 €	88 585,98 €
Lozère	0,16%	89,79 €	0,10%	505,05 €	594,84 €
Maine-et-Loire	10,60%	5 948,38 €	10,00%	50 505,12 €	56 453,50 €
Nièvre	3,05%	1 711,56 €	5,80%	29 292,97 €	31 004,53 €
Puy-de-Dôme	11,19%	6 279,47 €	8,10%	40 909,15 €	47 188,62 €
Saône-et-Loire	3,78%	2 121,22 €	3,20%	16 161,64 €	18 282,85 €
Haute-Vienne	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL	100,00%	56 116,80 €	100,00%	505 051,20 €	561 168,00 €

2.c.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **140 292,00 €**

Soit part départements membres : **420 876,00 €**.

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

Régions	Clé solidarité exploitation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	27 711,88 €	27 712 €
Bourgogne	12 321,85 €	12 322 €
Centre	67 048,35 €	67 048 €
Limousin	834,74 €	835 €
Languedoc-Roussillon	148,71 €	149 €
Pays de la Loire	23 890,32 €	23 890 €
Rhône-Alpes	8 336,15 €	8 336 €
Total	140 292,00 €	140 292 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Départements	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	27 310,64 €	27 311 €
Ardèche	79,97 €	80 €
Cher	42 693,66 €	42 694 €
Creuse	2 504,21 €	2 504 €
Indre-et-Loire	56 397,38 €	56 397 €
Loir-et-Cher	35 614,53 €	35 615 €
Loire	24 928,49 €	24 928 €
Haute-Loire	20 433,53 €	20 434 €
Loire-Atlantique	29 330,85 €	29 331 €
Loiret	66 439,49 €	66 439 €
Lozère	446,13 €	446 €
Maine-et-Loire	42 340,13 €	42 340 €
Nièvre	23 253,40 €	23 253 €
Puy-de-Dôme	35 391,46 €	35 391 €
Saône-et-Loire	13 712,14 €	13 712 €
Total participation	420 876,00 €	420 875 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

Article trois : Contributions aux dépenses d'actions de bassin – Budget principal

Le montant des contributions des membres inscrit en 2013, au titre des actions de bassin, à répartir entre les départements et régions est fixé comme suit :

	Contributions
Prévention des inondations (aide à l'élaboration des DICRIM, Plans de Communaux de Sauvegarde et Plans de Secours).....	32 392 €
Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin et de recherche-données-information (dans le cadre du programme opérationnel Loire).....	271 850 €
Interventions au titre du développement et des relations extérieures.....	197 635 €
Plateforme Eau/Espaces/Espèces : Participation et appui à la préservation et la restauration des poissons migrateurs.....	84 900 €
Mise en valeur du patrimoine et classes Loire.....	110 000 €
Animation de la plateforme inondations.....	20 324 €
TOTAL	717 101 €

3.a - Prévention des inondations (aide à l'élaboration des DICRIM, Plans Communaux de Sauvegarde et Plans de secours)

3.a.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives à la « **Prévention des inondations aide à l'élaboration des DICRIM, Plans de Communaux de Sauvegarde et Plans de secours** » inscrites au budget de 2013 est fixé à **32 392 €**.

3.a.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-générale » soit **3 239,20 €** et 90% « en clé technique » soit **29 152,80 €**.

Départements	Clé solidarité générale	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,49%	177,83 €	0,00%	0,00 €	177,83 €
Ardèche	0,19%	6,15 €	0,00%	0,00 €	6,15 €
Cher	5,14%	166,49 €	10,50%	3 061,04 €	3 227,54 €
Creuse	1,45%	46,97 €	0,00%	0,00 €	46,97 €
Indre-et-Loire	9,80%	317,44 €	32,00%	9 328,90 €	9 646,34 €
Loir-et-Cher	5,42%	175,56 €	7,50%	2 186,46 €	2 362,02 €
Loire	10,63%	344,33 €	0,00%	0,00 €	344,33 €
Haute-Loire	3,55%	114,99 €	0,00%	0,00 €	114,99 €
Loire-Atlantique	20,19%	653,99 €	2,60%	757,97 €	1 411,97 €
Loiret	9,36%	303,19 €	29,90%	8 716,69 €	9 019,88 €
Lozère	0,16%	5,18 €	0,00%	0,00 €	5,18 €
Maine-et-Loire	10,60%	343,36 €	10,90%	3 177,66 €	3 521,01 €
Nièvre	3,05%	98,80 €	6,60%	1 924,08 €	2 022,88 €
Puy-de-Dôme	11,19%	362,47 €	0,00%	0,00 €	362,47 €
Saône-et-Loire	3,78%	122,44 €	0,00%	0,00 €	122,44 €
TOTAL	100,00%	3 239,20 €	100,00%	29 152,80 €	32 392,00 €

3.a.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **8 098,00 €**

Soit part départements membres : **24 294,00 €**.

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	163,82 €	164 €
Bourgogne	536,33 €	536 €
Centre	6 063,94 €	6 064 €
Limousin	11,74 €	12 €
Languedoc-Roussillon	1,30 €	1 €
Pays de la Loire	1 233,24 €	1 233 €
Rhône-Alpes	87,62 €	88 €
Total	8 098,00 €	8 098 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	133,37 €	133 €
Ardèche	4,62 €	5 €
Cher	2 420,65 €	2 421 €
Creuse	35,23 €	35 €
Indre-et-Loire	7 234,75 €	7 235 €
Loir-et-Cher	1 771,52 €	1 772 €
Loire	258,25 €	258 €
Haute-Loire	86,24 €	86 €
Loire-Atlantique	1 058,98 €	1 059 €
Loiret	6 764,91 €	6 765 €
Lozère	3,89 €	4 €
Maine-et-Loire	2 640,76 €	2 641 €
Nièvre	1 517,16 €	1 517 €
Puy-de-Dôme	271,85 €	272 €
Saône-et-Loire	91,83 €	92 €
Total participation	24 294,00 €	24 295 €

3.b - Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin et de recherche-données-information

3.b.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives à la « **Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin et de recherche-données-information (dans le cadre du programme opérationnel Loire)** » inscrites au budget de 2013 est fixé à **271 850 €**.

Le montant budgété est réparti au prorata de la population de chacun des départements membres situés dans le bassin.

Le tableau ci-dessous établit ce montant :

Départements	Nombre d'habitants		Montant de la participation
Allier	343 409	0,0429797 €	14 759,62 €
Ardèche	11 310	0,0429797 €	486,10 €
Cher	314 675	0,0429797 €	13 524,64 €
Creuse	123 063	0,0429797 €	5 289,21 €
Indre-et-Loire	580 312	0,0429797 €	24 941,64 €
Loir-et-Cher	325 182	0,0429797 €	13 976,22 €
Loire	636 042	0,0429797 €	27 336,89 €
Haute-Loire	219 484	0,0429797 €	9 433,36 €
Loire-Atlantique	1 121 466	0,0429797 €	48 200,27 €
Loiret	478 366	0,0429797 €	20 560,03 €
Lozère	10 621	0,0429797 €	456,49 €
Maine-et-Loire	766 659	0,0429797 €	32 950,77 €
Nièvre	198 428	0,0429797 €	8 528,38 €
Puy-de-Dôme	614 738	0,0429797 €	26 421,25 €
Saône-et-Loire	230 153	0,0429797 €	9 891,91 €
Haute-Vienne	351 171	0,0429797 €	15 093,22 €
Total	6 325 079		271 850,00 €

3.b.2 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 50% à la charge des départements membres et 50% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **135 925,00 €**

Soit part départements membres : **135 925,00 €**.

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des régions membres, au prorata de la population de leurs départements membres dans le bassin :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	25 307,11 €	25 307 €
Bourgogne	9 210,14 €	9 210 €
Centre	36 501,26 €	36 501 €
Limousin	10 191,22 €	10 191 €
Languedoc-Roussillon	228,24 €	228 €
Pays de la Loire	40 575,52 €	40 576 €
Rhône-Alpes	13 911,50 €	13 911 €
Total	135 925,00 €	135 924 €

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des départements:

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	7 379,81 €	7 380 €
Ardèche	243,05 €	243 €
Cher	6 762,32 €	6 762 €
Creuse	2 644,61 €	2 645 €
Indre-et-Loire	12 470,82 €	12 471 €
Loir-et-Cher	6 988,11 €	6 988 €
Loire	13 668,45 €	13 668 €
Haute-Loire	4 716,68 €	4 717 €
Loire-Atlantique	24 100,14 €	24 100 €
Loiret	10 280,01 €	10 280 €
Lozère	228,24 €	228 €
Maine-et-Loire	16 475,39 €	16 475 €
Nièvre	4 264,19 €	4 264 €
Puy-de-Dôme	13 210,63 €	13 211 €
Saône-et-Loire	4 945,95 €	4 946 €
Haute-Vienne	7 546,61 €	7 547 €
Total participation	135 925,00 €	135 925 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

3.c - Interventions au titre du développement et des relations extérieures

3.c.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives **aux interventions au titre du développement et des relations extérieures** inscrites au budget de 2013 est fixé à **197 635 €**.

3.c.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-générale » soit **19 763,50 €** et 90% « en clé technique » soit **177 871,50 €**.

Départements	Clé solidarité générale	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,49%	1 085,02 €	0,00%	0,00 €	1 085,02 €
Ardèche	0,19%	37,55 €	0,00%	0,00 €	37,55 €
Cher	5,14%	1 015,84 €	10,50%	18 676,51 €	19 692,35 €
Creuse	1,45%	286,57 €	0,00%	0,00 €	286,57 €
Indre-et-Loire	9,80%	1 936,82 €	32,00%	56 918,88 €	58 855,70 €
Loir-et-Cher	5,42%	1 071,18 €	7,50%	13 340,36 €	14 411,54 €
Loire	10,63%	2 100,86 €	0,00%	0,00 €	2 100,86 €
Haute-Loire	3,55%	701,60 €	0,00%	0,00 €	701,60 €
Loire-Atlantique	20,19%	3 990,25 €	2,60%	4 624,66 €	8 614,91 €
Loiret	9,36%	1 849,86 €	29,90%	53 183,58 €	55 033,44 €
Lozère	0,16%	31,62 €	0,00%	0,00 €	31,62 €
Maine-et-Loire	10,60%	2 094,93 €	10,90%	19 387,99 €	21 482,92 €
Nièvre	3,05%	602,79 €	6,60%	11 739,52 €	12 342,31 €
Puy-de-Dôme	11,19%	2 211,54 €	0,00%	0,00 €	2 211,54 €
Saône-et-Loire	3,78%	747,06 €	0,00%	0,00 €	747,06 €
Haute-Vienne	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
TOTAL	100,00%	19 763,50 €	100,00%	177 871,50 €	197 635,00 €

3.c.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **49 408,75 €**

Soit part départements membres : **148 226,25 €**

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	999,54 €	1 000 €
Bourgogne	3 272,34 €	3 272 €
Centre	36 998,26 €	36 998 €
Languedoc-Roussillon	7,91 €	8 €
Limousin	71,64 €	72 €
Pays de la Loire	7 524,46 €	7 524 €
Rhône-Alpes	534,60 €	535 €
Total	49 408,75 €	49 409 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	813,76 €	814 €
Ardèche	28,16 €	28 €
Cher	14 769,26 €	14 769 €
Creuse	214,93 €	215 €
Indre-et-Loire	44 141,78 €	44 142 €
Loir-et-Cher	10 808,66 €	10 809 €
Loire	1 575,65 €	1 576 €
Haute-Loire	526,20 €	526 €
Loire-Atlantique	6 461,18 €	6 461 €
Loiret	41 275,08 €	41 275 €
Lozère	23,72 €	24 €
Maine-et-Loire	16 112,19 €	16 112 €
Nièvre	9 256,73 €	9 257 €
Puy-de-Dôme	1 658,65 €	1 659 €
Saône-et-Loire	560,30 €	560 €
Total participation	148 226,25 €	148 227 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

3.d - Plateforme Eau/Espaces/Espèces : Participation et appui à la préservation et la restauration des poissons migrateurs

3.d.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives aux actions de la **Plateforme Eau/Espaces/Espèces : Participation et appui à la préservation et la restauration des poissons migrateurs** inscrites au budget de 2013 est fixé à **84 900 €**.

3.d.2 - Répartition entre clé solidarité et clé technique

Le montant ci-dessus est réparti comme suit :

10% « en clé solidarité-saumon » soit **8 490 €** et 90% « en clé technique » soit **76 410 €**.

Départements	Clé solidarité saumon	Montant de la participation	Clé technique	Montant de la participation	Total
Allier	5,19%	440,63 €	11,30%	8 634,33 €	9 074,96 €
Ardèche	0,18%	15,28 €	0,00%	0,00 €	15,28 €
Cher	4,85%	411,77 €	10,80%	8 252,28 €	8 664,05 €
Creuse	1,37%	116,31 €	0,40%	305,64 €	421,95 €
Indre-et-Loire	9,25%	785,33 €	13,80%	10 544,58 €	11 329,91 €
Loir-et-Cher	5,12%	434,69 €	9,80%	7 488,18 €	7 922,87 €
Loire	10,04%	852,40 €	0,00%	0,00 €	852,40 €
Haute-Loire	3,35%	284,42 €	3,70%	2 827,17 €	3 111,59 €
Loire-Atlantique	19,07%	1 619,04 €	2,40%	1 833,84 €	3 452,88 €
Loiret	8,84%	750,52 €	16,90%	12 913,29 €	13 663,81 €
Lozère	0,15%	12,74 €	0,10%	76,41 €	89,15 €
Maine-et-Loire	10,01%	849,85 €	2,90%	2 215,89 €	3 065,74 €
Nièvre	2,88%	244,51 €	2,10%	1 604,61 €	1 849,12 €
Puy-de-Dôme	10,56%	896,54 €	22,20%	16 963,02 €	17 859,56 €
Saône-et-Loire	3,57%	303,09 €	1,70%	1 298,97 €	1 602,06 €
Haute-Vienne	5,57%	472,89 €	1,90%	1 451,79 €	1 924,68 €
TOTAL	100,00%	8 490,00 €	100,00%	76 410,00 €	84 900,00 €

3.d.3 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 75% à la charge des départements membres et 25% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **21 225 €**
 Soit part départements membres : **63 675 €**.

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque région :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	7 511,53 €	7 512 €
Bourgogne	862,80 €	863 €
Centre	10 395,16 €	10 395 €
Limousin	586,66 €	587 €
Languedoc-Roussillon	22,29 €	22 €
Pays de la Loire	1 629,66 €	1 630 €
Rhône-Alpes	216,92 €	217 €
Total	21 225,00 €	21 226 €

Le tableau ci-dessous indique les montants répartis pour chaque département :

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	6 806,22 €	6 806 €
Ardèche	11,46 €	11 €
Cher	6 498,03 €	6 498 €
Creuse	316,46 €	316 €
Indre-et-Loire	8 497,43 €	8 497 €
Loir-et-Cher	5 942,15 €	5 942 €
Loire	639,30 €	639 €
Haute-Loire	2 333,69 €	2 334 €
Loire-Atlantique	2 589,66 €	2 590 €
Loiret	10 247,85 €	10 248 €
Lozère	66,86 €	67 €
Maine-et-Loire	2 299,30 €	2 299 €
Nièvre	1 386,84 €	1 387 €
Puy-de-Dôme	13 394,67 €	13 395 €
Saône-et-Loire	1 201,55 €	1 202 €
Haute-Vienne	1 443,51 €	1 444 €
Total participation	63 675,00 €	63 675 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

3.e - Mise en valeur du patrimoine et classes Loire

3.e.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives à l'action de bassin **Mise en valeur du patrimoine et classes Loire** inscrites au budget de 2013 est fixé à **110 000 €**.

Le montant budgété est réparti au prorata de la population de chacun des départements membres situés dans le bassin.

Le tableau ci-dessous établit ce montant :

Départements	Nombre d'habitants	Montant de la participation
Allier	343 409	5 972,26 €
Ardèche	11 310	196,69 €
Cher	314 675	5 472,54 €
Creuse	123 063	2 140,20 €
Indre-et-Loire	580 312	10 092,26 €
Loir-et-Cher	325 182	5 655,27 €
Loire	636 042	11 061,46 €
Haute-Loire	219 484	3 817,07 €
Loire-Atlantique	1 121 466	19 503,51 €
Loiret	478 366	8 319,30 €
Lozère	10 621	184,71 €
Maine-et-Loire	766 659	13 333,03 €
Nièvre	198 428	3 450,88 €
Puy-de-Dôme	614 738	10 690,96 €
Saône-et-Loire	230 153	4 002,61 €
Haute-Vienne	351 171	6 107,25 €
Total	6 325 079	110 000,00 €

3.e.2 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 25% à la charge des départements membres et 75% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **27 500 €**

Soit part départements membres : **82 500 €**.

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des régions membres, au prorata de la population de leurs départements membres dans le bassin :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	5 120,07 €	5 120 €
Bourgogne	1 863,37 €	1 863 €
Centre	7 384,84 €	7 385 €
Limousin	2 061,86 €	2 062 €
Languedoc-Roussillon	46,18 €	46 €
Pays de la Loire	8 209,14 €	8 209 €
Rhône-Alpes	2 814,54 €	2 815 €
Total	27 500,00 €	27 500 €

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des départements:

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	4 479,19 €	4 479 €
Ardèche	147,52 €	148 €
Cher	4 104,41 €	4 104 €
Creuse	1 605,15 €	1 605 €
Indre-et-Loire	7 569,19 €	7 569 €
Loir-et-Cher	4 241,45 €	4 241 €
Loire	8 296,10 €	8 296 €
Haute-Loire	2 862,80 €	2 863 €
Loire-Atlantique	14 627,63 €	14 628 €
Loiret	6 239,48 €	6 239 €
Lozère	138,53 €	139 €
Maine-et-Loire	9 999,78 €	10 000 €
Nièvre	2 588,16 €	2 588 €
Puy-de-Dôme	8 018,22 €	8 018 €
Saône-et-Loire	3 001,96 €	3 002 €
Haute-Vienne	4 580,43 €	4 580 €
Total participation	82 500,00 €	82 499 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

3.f - Animation de la plateforme inondations

3.f.1 - Montant de contributions à répartir en 2013

Le montant des participations à répartir entre les départements et les régions membres pour le financement des dépenses relatives à l'action de bassin **Animation de la plateforme inondations** inscrites au budget de 2013 est fixé à **20 324 €**.

Le montant budgété est réparti au prorata de la population de chacun des départements membres situés dans le bassin.

Le tableau ci-dessous établit ce montant :

Départements	Nombre d'habitants		Montant de la participation
Allier	343 409	0,0032132 €	1 103,44 €
Ardèche	11 310	0,0032132 €	36,34 €
Cher	314 675	0,0032132 €	1 011,11 €
Creuse	123 063	0,0032132 €	395,43 €
Indre-et-Loire	580 312	0,0032132 €	1 864,66 €
Loir-et-Cher	325 182	0,0032132 €	1 044,87 €
Loire	636 042	0,0032132 €	2 043,73 €
Haute-Loire	219 484	0,0032132 €	705,25 €
Loire-Atlantique	1 121 466	0,0032132 €	3 603,49 €
Loiret	478 366	0,0032132 €	1 537,09 €
Lozère	10 621	0,0032132 €	34,13 €
Maine-et-Loire	766 659	0,0032132 €	2 463,43 €
Nièvre	198 428	0,0032132 €	637,59 €
Puy-de-Dôme	614 738	0,0032132 €	1 975,28 €
Saône-et-Loire	230 153	0,0032132 €	739,53 €
Haute-Vienne	351 171	0,0032132 €	1 128,38 €
Total	6 325 079		20 323,74 €

3.f.2 - Répartition entre régions et départements membres

Le montant déterminé est réparti en 2 parts : 50% à la charge des départements membres et 50% à la charge des régions membres.

Soit part régions membres: **10 161,87 €**

Soit part départements membres : **10 161,87 €**.

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des régions membres, au prorata de la population de leurs départements membres dans le bassin :

Régions	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Auvergne	1 891,98 €	1 892 €
Bourgogne	688,56 €	689 €
Centre	2 728,87 €	2 729 €
Limousin	761,90 €	762 €
Languedoc-Roussillon	17,06 €	17 €
Pays de la Loire	3 033,46 €	3 033 €
Rhône-Alpes	1 040,04 €	1 040 €
Total	10 161,87 €	10 162 €

Le tableau ci-dessous répartit les contributions des départements:

Départements membres	Montant de la participation	Montant de la participation arrondie à l'euro le plus proche
Allier	551,72 €	552 €
Ardèche	18,17 €	18 €
Cher	505,56 €	506 €
Creuse	197,71 €	198 €
Indre-et-Loire	932,33 €	932 €
Loir-et-Cher	522,44 €	522 €
Loire	1 021,87 €	1 022 €
Haute-Loire	352,62 €	353 €
Loire-Atlantique	1 801,75 €	1 802 €
Loiret	768,54 €	769 €
Lozère	17,06 €	17 €
Maine-et-Loire	1 231,71 €	1 232 €
Nièvre	318,79 €	319 €
Puy-de-Dôme	987,64 €	988 €
Saône-et-Loire	369,76 €	370 €
Haute-Vienne	564,19 €	564 €
Total participation	10 161,87 €	10 164 €

Les montants des contributions sont arrondis à l'Euro le plus proche.

Article quatre : Ecrêtement

La délibération n°10-99 du Comité syndical du 3 juin 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer (prenant en compte notamment la population et le potentiel fiscal). Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année 2012 en contradiction avec les orientations budgétaires 2013. Ainsi, les contributions des membres qui augmentent par rapport à 2012, font l'objet, cette année encore, d'un écrêtement pour l'année 2013.

Les tableaux ci-dessous indiquent les montants de contributions 2013 des membres de l'Etablissement, après écrêtement :

Régions	Contribution au Budget Principal		Contribution au Budget Annexe	Total contribution
	Article 1 : Fonctionnement administratif	Article 3 : Actions de bassin	Article 2 : Exploitation des ouvrages	
Auvergne	52 013 €	40 995 €	34 555 €	127 563 €
Bourgogne	19 286 €	16 433 €	23 525 €	59 244 €
Centre	76 434 €	100 072 €	140 182 €	316 688 €
Languedoc-Roussillon	398 €	322 €	165 €	885 €
Limousin	21 341 €	13 686 €	1 005 €	36 032 €
Pays-de-Loire	84 234 €	62 205 €	27 371 €	173 810 €
Rhône-Alpes	29 115 €	18 606 €	12 075 €	59 796 €
Total régions	282 821 €	252 319 €	238 878 €	774 018 €

Départements	Contribution au Budget Principal		Contribution au Budget Annexe	Total contribution
	Article 1 : Fonctionnement administratif	Article 3 : Actions de bassin	Article 2 : Exploitation des ouvrages	
Allier	45 618 €	20 164 €	38 380 €	104 162 €
Ardèche	859 €	453 €	136 €	1 448 €
Cher	42 481 €	35 060 €	80 324 €	157 865 €
Creuse	16 530 €	5 014 €	3 014 €	24 558 €
Indre-et-Loire	78 342 €	80 846 €	126 992 €	286 180 €
Loir-et-Cher	43 900 €	30 274 €	68 546 €	142 720 €
Loire	85 532 €	25 459 €	36 089 €	147 080 €
Haute-Loire	28 572 €	10 879 €	22 091 €	61 542 €
Loire-Atlantique	150 427 €	50 640 €	35 930 €	236 997 €
Loiret	64 579 €	75 576 €	144 688 €	284 843 €
Lozère	1 120 €	479 €	494 €	2 093 €
Maine-et-Loire	101 457 €	48 759 €	46 184 €	196 400 €
Nièvre	26 788 €	19 332 €	43 493 €	89 613 €
Puy-de-Dôme	81 333 €	37 543 €	43 196 €	162 072 €
Saône-et-Loire	31 071 €	10 172 €	27 084 €	68 327 €
Haute-Vienne	47 408 €	14 135 €	- €	61 543 €
Total départements	846 017 €	464 785 €	716 641 €	2 027 443 €

SICALA	Contribution au Budget Principal		Contribution au Budget Annexe	Total contribution
	Article 1 : Fonctionnement administratif	Article 3 : Actions de bassin	Article 2 : Exploitation des ouvrages	
SICALA de l'Allier	2 238 €	-	-	2 238 €
SICALA du Cher	1 083 €	-	-	1 083 €
SICALA d'Indre et Loire	7 527 €	-	-	7 527 €
SICALA du Loir et Cher	3 803 €	-	-	3 803 €
SICALA de Haute-Loire	6 658 €	-	-	6 658 €
SICALA du Loiret	8 554 €	-	-	8 554 €
SICALA de Maine et Loire (Anjou-Atlantique)	3 320 €	-	-	3 320 €
SICALA de la Nièvre (SINALA)	2 017 €	-	-	2 017 €
SICALA de Saône et Loire	946 €	-	-	946 €
Total SICALA	36 146 €	-	-	36 146 €

VILLES	Contribution au Budget Principal		Contribution au Budget Annexe	Total contribution
	Article 1 : Fonctionnement administratif	Article 3 : Actions de bassin	Article 2 : Exploitation des ouvrages	
Ville de Vichy	935 €	-	-	935 €
Ville de Montluçon	1 429 €	-	-	1 429 €
Ville de Bourges	2 537 €	-	-	2 537 €
Ville de Vierzon	1 008 €	-	-	1 008 €
Ville de Châteauroux	1 704 €	-	-	1 704 €
Ville de Tours	4 799 €	-	-	4 799 €
Ville de Joué-lès-Tours	1 298 €	-	-	1 298 €
Ville de Blois	1 737 €	-	-	1 737 €
Ville de Saint Nazaire	2 380 €	-	-	2 380 €
Ville d'Orléans	4 053 €	-	-	4 053 €
Ville de Limoges	4 841 €	-	-	4 841 €
Total Villes	26 721 €	-	-	26 721 €

COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION OU COMMUNAUTES URBAINES	Contribution au Budget Principal		Contribution au Budget Annexe	Total contribution
	Article 1 : Fonctionnement administratif	Article 3 : Actions de bassin	Article 2 : Exploitation des ouvrages	
C. A de Saint Etienne	13 557 €	-	-	13 557 €
C. A. de Roanne	2 443 €	-	-	2 443 €
C. U. de Nantes	20 035 €	-	-	20 035 €
C. A. de Saumur	2 217 €	-	-	2 217 €
C. A. de Nevers	2 412 €	-	-	2 412 €
C. A. d'Angers	9 507 €	-	-	9 507 €
C. A. de Clermont-Ferrand	9 951 €	-	-	9 951 €
Total CA ou CU	60 122 €	-	-	60 122 €

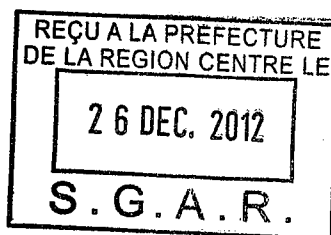
Le Président est mandaté pour émettre les titres de recettes correspondants à ces contributions.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012
Date d'affichage : 28 DEC. 2012
Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



№ 1905

Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2013

Délibération n°12-194-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu sa délibération n°12-170 du 14 novembre 2012 actant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013,

- vu l'avis de la Commission des usagers du soutien des étiages du 21 novembre 2012,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

- vu sa délibération du 21 décembre 2012 adoptant le budget annexe primitif pour l'exercice 2013,

Décide

Article un

De fixer à 3 842 858 € le montant de la redevance soutien d'étiage relative à l'année 2013, sans application de TVA à ce montant.

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



1906



Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »

Délibération n°12-195-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

- vu la délibération n°12-193-CS du Comité Syndical du 21 Décembre 2012 adoptant le budget annexe primitif de l'exercice 2013,

Décide

Article un

D'abonder d'un montant de 200 000 €, au budget annexe « exploitation des ouvrages », relatif à une provision semi-budgétaire pour risques et charges d'exploitation sur l'exercice 2013 du barrage de Naussac.

Cette provision semi-budgétaire est imputée à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation », service analytique 10032 « Barrage de Naussac ». La contrepartie faite par le comptable public sera imputée à l'article 158 « Autres provisions pour risque et charge ».

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



NR 1907



Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Uillerest et de Naussac

Délibération n° 12-196-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n° 11-110 du Comité Syndical du 20 juillet 2011 donnant délégation au Bureau,

- vu le budget de l'Etablissement,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

D'autoriser la signature d'une convention pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 430 000 € TTC, réparti comme suit :

- 355 000 € TTC pour les actions correspondant à l'accès à CRISTAL et aux données hydrométéorologiques.
- 75 000 € TTC pour les actions correspondant à l'appui matériel et logistique.

Ce montant sera actualisé annuellement grâce à l'indice SYNTEC comme suit :

$$P_n = \left(0,10 + 0,90 \cdot \frac{I_n}{I_0} \right) \cdot P_0$$

où P_0 : montant initial de la convention tel que défini dans le présent article ;

P_n : montant actualisé à l'année n ;

I_0 : valeur de l'indice SYNTEC publié au mois de janvier 2013 ;

I_n : valeur de l'indice SYNTEC publié au mois de janvier de l'année n .

Article deux

D'imputer les dépenses correspondantes sur l'article 658 « charges de gestion courante », chapitre 65 « autres charges de gestion courante », service analytique Gestion des crues et des étiages, imputé à 80% 100199 « part financée par les collectivités membres » et à 20% 101199 « part financée par la redevance soutien d'étiage ».

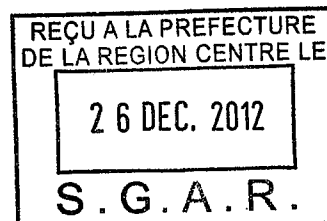
Le Président
de l'Etablissement public Loire

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



1908

Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine en 2013

Délibération n° 12-197-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget principal primitif pour 2013 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'acter le plan de financement prévisionnel 2013 de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine comme suit, pour un montant prévisionnel de dépenses de 69 486 € :

- FEDER : 40 %
- État : 12%,
- Région Pays de la Loire : 24%,
- Département du Maine-et-Loire : 12,27%,
- Département de la Sarthe : 8%,
- Département de la Mayenne : 3,73%,

Article deux

D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Article trois

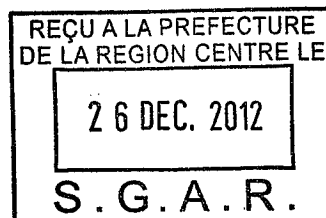
De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Jean Germain

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1909

Financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2013

Délibération n° 12-198-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget principal primitif pour 2013 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région Centre et des Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne conduite par l'Etablissement en 2013, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 77 012 €.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

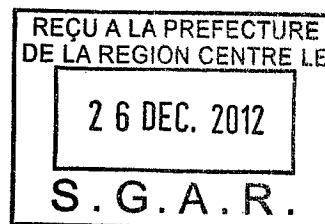


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



N° 1910

Etude des vauis du Giennois

Délibération n° 12-199-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu les missions de l'Etablissement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,

- vu la délibération n°08-02 du Comité syndical du 14 février 2008 définissant les missions spécifiques de l'Etablissement en Loire Moyenne et précisant les moyens affectés à cette mission,
- vu le courrier du Préfet de la Région Centre, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 21 mai 2008 proposant à l'Etablissement de piloter une partie des études des vals de la Loire moyenne,
- vu la programmation ferme prévisionnelle des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées précisée dans la convention d'application pour la région Centre du contrat de projet interrégional 2007-2008,
- vu la demande du Président du Conseil général du Loiret adressé au Préfet de la région Centre par courrier du 26 septembre 2012,
- vu le courrier du Président adressé au Préfet de la région Centre le 7 décembre 2012,
- vu le budget principal primitif pour 2013 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région Centre et du Département du Loiret, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour la réalisation de l'étude des vals du Giennois conduite par l'Etablissement.

Article deux

Le montant prévisionnel de dépenses liées à cette opération, intégrant le recours d'un renfort temporaire (agent de catégorie A de niveau ingénieur, pour une durée cumulée de 12 mois) et une assistance à maîtrise d'ouvrage, est de 500 000 €.

Article trois

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre en 2013

Délibération n° 12-200-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les missions de l'Etablissement au titre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 adoptées par le Comité syndical du 4 juillet 2007

- vu la convention en date du 29 février 2008 relative aux modalités de mise en oeuvre des missions spécifiques confiées à l'Etablissement public Loire par la Région Centre au titre du

plan Loire 2007-2013 et son annexe donnant mandat à l'Etablissement pour la gestion et le suivi du programme de renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire,

- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,

- vu le budget principal primitif pour 2013 de l'Etablissement,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser le Président à solliciter auprès de la Région Centre et des Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour le suivi technique et financier du programme des opérations lit et levées domaniaux en région Centre conduite par l'Etablissement en 2012, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 43 560 €.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



19 12

Programme d'actions SAGE Val Dhuy-Loiret 2013

Délibération n° 12-201-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,
- vu l'approbation du budget primitif de l'exercice principal 2013,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2013 pour l'élaboration du SAGE Cher Loiret, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2013 de 188 790 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 66 440 € ;
- Communication : 6 000 € ;
- Etude : 116 350 €
 - « Amélioration de la connaissance relative pollutions diffuses » : 70 000 € ;
 - « Inventaire des zones humides » : 20 000 ;
 - « Amélioration de la connaissance relative aux espèces floristiques envahissantes » : 20 000 ;
 - « Amélioration de la connaissance relative à la ressource disponible » : 1 350 € ;
 - Stage « conception d'une base de données géographiques » : 1 350 €.

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités membres concernées ainsi que l'Agence de l'Eau, l'Europe le cas échéant.

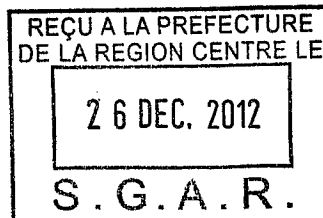
Article quatre

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012
Date d'affichage : 28 DEC. 2012
Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



1913

Programme d'actions SAGE Loir 2013

Délibération n° 12-202-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,
- vu l'approbation du budget primitif de l'exercice principal 2013,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2013 pour l'élaboration du SAGE Loir, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2013 de 149 400 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 74 400 € ;
- Communication : 11 000 € ;
- Etude = 64 000 €
 - Consultation des assemblées et enquête publique : 60 000 € ;
 - Stage « conception d'une guide méthodologique relatif aux modes de gestion différenciée des zones humides » : 4 000 €.

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités membres concernées ainsi que l'Agence de l'Eau.

Article quatre

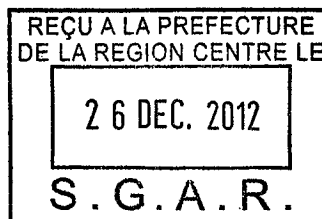
De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012
Date d'affichage : 28 DEC. 2012
Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



N° 1914

Programme d'actions SAGE Cher amont 2013

Délibération n° 12-203-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,
- vu l'approbation du budget primitif de l'exercice principal 2013,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2013 pour l'élaboration du SAGE Cher amont, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2013 de 133 800 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 82 700 € ;
- Communication : 1 100 € ;
- Etude : 50 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique.

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités territoriales concernées ainsi que l'Agence de l'Eau.

Article quatre

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1915



Programme d'actions SAGE Allier aual 2013

Délibération n° 12-204-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,
- vu l'approbation du budget primitif de l'exercice principal 2013,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2013 pour l'élaboration du SAGE Allier aval, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2013 de 146 450 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 65 750 € ;
- Communication : 3 500 € ;
- Etude = 77 200 €
 - Consultation des assemblées et enquête publique : 74 000 € ;
 - Stage « conception d'une base de données géographiques » : 3 200 €.

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités territoriales concernées ainsi que l'Agence de l'Eau.

Article quatre

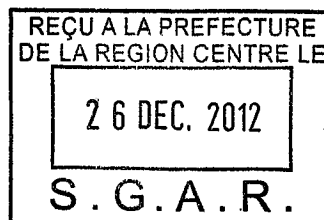
De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012
Date d'affichage : 28 DEC. 2012
Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



1916

Programme d'actions SAGE Cher aval 2013

Délibération n° 12-205-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,
- vu l'approbation du budget primitif de l'exercice principal 2013,

décide

Article un

De prendre en considération le programme d'actions 2013 pour l'élaboration du SAGE Cher aval, dont l'Etablissement assure le portage, et d'autoriser la passation et la signature des marchés correspondants, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'Etablissement.

Article deux

D'autoriser l'engagement d'un montant maximum prévisionnel pour 2013 de 98 850 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 63 850 € ;
- Communication : 5 000 € ;
- Etude : 30 000 € pour la rédaction du rapport environnemental.

Article trois

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités territoriales concernées ainsi que l'Agence de l'Eau et l'Europe.

Article quatre

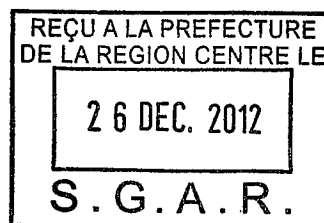
De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**
Date d'affichage : **28 DEC. 2012**
Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



N° 1917

Financement du département de la Nièvre (SAGE Allier aval) Affectation de crédits de reports « Chambonchard »

Délibération n° 12-206-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu les délibérations du Bureau n°09-55 du 19 Mai 2009, n°10-73 du 29 avril 2010 et n°11-232 du Comité Syndical du 9 décembre 2011,

- vu la délibération n°09-04 du Comité Syndical du 2 avril 2009 décidant des principes d'affectation des crédits de reports et de l'indemnité du contentieux de Chambonchard,
- Vu les courriers du Conseil Général de la Nièvre du 10 avril 2012 et du 9 novembre 2012
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Général de la Nièvre, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 558 € en complément des subventions attribuées par cette collectivité pour le financement de la tranche ferme du marché 2009BP27 portant sur la pré-localisation des zones humides du bassin versant du SAGE Allier aval,

Article deux

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Général de la Nièvre, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 603 € pour le financement des études « évaluation environnementale » et « appui à la rédaction du SAGE Allier aval,

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

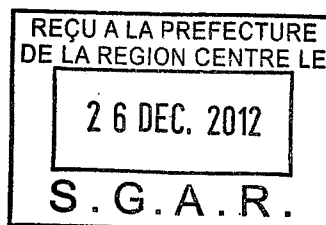
Jean Germain

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



NR 1918

Financement du département du Cher
(SAGE Allier aval)
Affectation de crédits de reports « Chambonchard »

Délibération n° 12-207-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés, ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu les délibérations du Bureau n°09-55 du 19 Mai 2009, n°10-73 du 29 avril 2010 et n°11-232 du Comité Syndical du 9 décembre 2011,
- vu la délibération n°09-04 du Comité Syndical du 2 avril 2009 décidant des principes d'affectation des crédits de reports et de l'indemnité du contentieux de Chambonchard,

- Vu le courrier du Conseil Général du Cher du 12 novembre 2012
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Général du Cher, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » d'un montant de 55 € en complément des subventions attribuées par cette collectivité pour le financement de l'étude de rédaction du SAGE Allier aval 2012.

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**



Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



N° 1919



Financement de la Région Centre SAGE Allier aval Affectation de crédits de reports « Le Ueurdre »

Délibération n° 12-208-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°11-110 du Comité Syndical du 20 juillet 2011 donnant délégation au Bureau,

- vu les délibérations du Bureau n°08-75 du 20 novembre 2008, n°09-26 du 25 février 2009 et n°09-55 du 16 mai 2009, n°10-75 du 29 avril 2010, n°11-94 du 1 juin 2011, n°11-155 du 28 septembre 2011

- vu la délibération n°11-42 du Comité Syndical du 10 mars 2011 décidant des principes d'affectation des crédits de reports « Veurdre »,
- vu le courrier du Conseil régional Centre du 12 juillet 2012 et la correspondance du 5 septembre
- vu le courrier du Conseil régional Centre du 5 novembre 2012
- vu l'avis de la commission mixte du 21 décembre 2012,

décide

Article un

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional Centre l'imputation, sur les crédits de report de l'opération « Veurdre », d'un montant de 403 € pour le financement de la tranche ferme du marché 2009BP27 portant sur la pré-localisation des zones humides du bassin versant du SAGE Allier aval,

Article deux

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional Centre l'imputation, sur les crédits de report de l'opération « Veurdre », d'un montant de 334 € pour le financement des études « évaluation environnementale » et « appui à la rédaction du SAGE Allier aval,

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

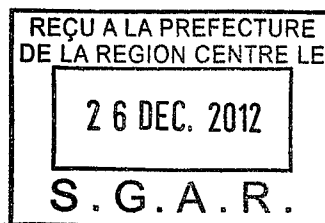
Jean Germain

Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1920



Site du Ueudre. Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay

Délibération n°12-209-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
M. Roland NARBOUX (Bourges)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la convention de mise à disposition d'immeubles bâtis passée avec chacune des Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- vu la délibération n°12-35 du Bureau du 7 février 2012 autorisant la passation, avec chacune des Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay, d'une convention de participation

financière de l'Etablissement à des travaux d'amélioration réalisés par ces collectivités sur les bâtis mis à leur disposition pour l'année 2012,

- vu le budget 2013,

- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide

Article un

De poursuivre, pour l'année 2013, la gestion globale des travaux à réaliser sur les maisons de l'Etablissement situées sur les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay et mises à disposition de ces dernières.

Article deux

D'autoriser la passation, avec chacune de ces communes, d'une convention qui, listant les parcelles concernées, portera sur l'année 2013 et prévoira une prise en charge par l'Etablissement de 50 % d'un montant maximal de dépense de 20 000 € par an.

Article trois

De mandater le Président pour notifier ces décisions, mettre au point et signer les conventions correspondantes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

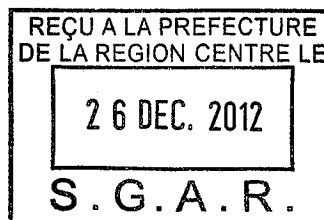


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



N° 1921



Réalisation par l'ONF d'une évaluation de la qualité environnementale et forestière des parcelles boisées sur le site de Serre de la Fare

Délibération n°12-210-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu sa délibération n°12-76 du 23 mars 2012 donnant son accord de principe à la création d'une réserve naturelle régionale sur le site de Serre de la Fare, sur un périmètre restant à convenir avec les acteurs plus particulièrement concernés,

- vu la proposition présentée par l'ONF le 7 décembre 2012 portant sur l'évaluation de la qualité environnementale et forestière des propriétés boisées propriétés de l'Etablissement,
- vu le budget 2012 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide

Article un

De déroger à la procédure d'achat public en confiant à l'Office National des Forêts la réalisation d'un « évaluation de la qualité environnementale et forestière des parcelles boisées » de Serre de la Fare, pour un montant de 14 352 € TTC.

De financer la dépense correspondante à partir des crédits disponibles de l'action « Gestion du patrimoine foncier du Site de Serre de la Fare » service analytique « 0003 », article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général ».

Article deux

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

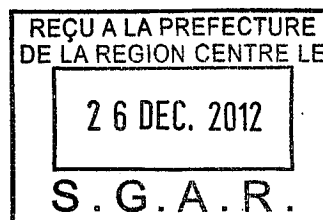


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



№ 1922



Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement

Délibération n°12-211-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu les délibérations n° 07-25 du 4 juillet 2007 et n° CS-10-131 du 7 octobre 2010 relatif à la prise en charge des frais de déplacement,

Vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'adopter les nouvelles conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement définies en application des textes visés ci-dessus et détaillées dans l'annexe jointe.

Article deux

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

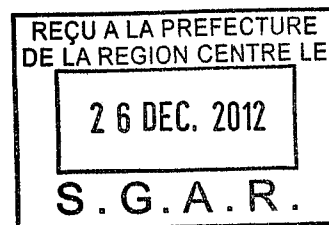


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



1923

ANNEXE A LA DELIBERATION N°12-212-CS
DU COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2012

1) Cas d'ouverture

Cas d'ouverture	Indemnités			Prise en charge
	Déplacement	Nuitée	Repas	
Mission à la demande de la collectivité	OUI	OUI	OUI	Employeur
Formations obligatoires (formation d'intégration et de professionnalisation)	OUI	OUI	OUI	Employeur
Préparation concours	OUI	OUI	OUI	Employeur
Perfectionnement CNFPT	OUI	OUI	OUI	Employeur
Perfectionnement hors CNFPT	OUI	OUI	OUI	Employeur

2) Les conditions de remboursements

Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif du billet SNCF 2^{ème} classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique. Il est demandé aux agents de pratiquer le covoiturage dans la mesure du possible. Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Barème de remboursement des indemnités kilométriques (taux applicables depuis le 1^{er} août 2008) :

CATEGORIES (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2.000 km	De 2.001 à 10.000 km	Au-delà de 10.000 km
Voiture de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
Voiture de 6 et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
Voiture de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Les frais divers (péages, parkings dans la limite de 24 heures) occasionnés sont également remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

L'utilisation du véhicule personnel est possible sous réserve d'une autorisation préalable et la souscription d'une police d'assurance garantissant de manière illimitée la responsabilité de l'agent au titre de tous les dommages qui seraient causés par cette utilisation.

Le remboursement des déplacements en avion (tarif économique) n'interviendra que si la destination n'est pas accessible en train ou en voiture et se fera en fonction du budget de la collectivité.

Pour ce qui est des concours et des examens professionnels, la collectivité ne prendra en charge les frais de déplacement que sur présentation de l'attestation de présence au concours ou à l'examen professionnel.

Le montant forfaitaire de remboursement de l'indemnité de nuitée est de 60 € pour la France. Pour les séjours à l'étranger, une indemnisation journalière sera appliquée en fonction de la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les concours ou les examens professionnels, la collectivité prendra en charge les frais de nuitée, lorsque l'agent est convoqué le matin et que le lieu du déroulement des épreuves est éloigné de sa résidence personnelle, à condition toutefois que l'agent se soit inscrit au préalable à un concours organisé dans le département ou la région, ou dans le cas où ce concours n'aurait pas été organisé dans la région. Cette possibilité est limitée à une fois par an, sauf lorsque l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission. Le remboursement de ces frais n'interviendra que sur présentation de l'attestation de présence au concours ou à l'examen professionnel.

L'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée par arrêté ministériel à 15,25 € (au 3 juillet 2006).

Requalification de deux postes permanents au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation

Délibération n°12-212-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu la délibération n° 07-07 du Comité Syndical du 7 mars 2007 autorisant le recrutement d'un technicien territorial pour assurer une mission d'appui technique aux communes pour l'élaboration des DICRIM et des plans communaux de sauvegarde au tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 07-48 du Comité Syndical du 19 octobre 2007 autorisant le recrutement d'un technicien territorial,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2013, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire, d'un poste permanent de technicien au sein du service prévention des inondations en substitution d'un poste de technicien principal de seconde classe.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de technicien territorial, complétée par les primes statutaires (possibilité par ailleurs de conservation d'un indice de rémunération à titre personnel).

Article deux

D'autoriser à compter du 1^{er} février 2013, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire, d'un poste permanent de technicien au sein du service des barrages de Villerest et de Naussac en substitution d'un poste de technicien principal de seconde classe.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire de technicien territorial, complétée par les primes statutaires (possibilité par ailleurs de conservation d'un indice de rémunération à titre personnel).

Article trois

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article quatre

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

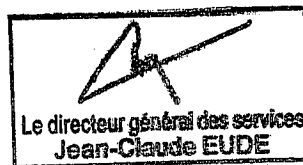
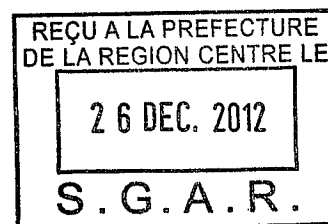


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 26 DEC. 2012

Date d'affichage : 28 DEC. 2012

Certifié exécutoire : 28 DEC. 2012



NR 1924

Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial

Délibération n°12-213-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présent, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPEVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPEVEIRE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 2° et 34,

Vu la délibération n° 07-23 du Comité Syndical du 4 juillet 2007 relative au recrutement d'un chargé de mission contractuel pour l'appui à la réalisation du SAGE Cher aval,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser, à compter du 1^{er} février 2013, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire d'un poste permanent d'ingénieur territorial au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires (possibilité par ailleurs de conservation d'un indice de rémunération à titre personnel).

Article deux

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article trois

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

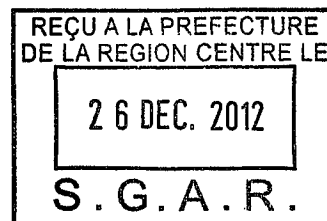


Jean GERMAIN

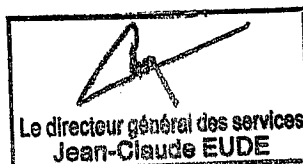
Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



N° 1925



Création d'un poste permanent d'attaché territorial

Délibération n°12-214-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 2° et 34,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique territoriale et notamment son article 21,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le courrier du Centre de Gestion du Loiret du 27 novembre 2012, enregistré à l'Etablissement le 28 du même mois sous le n° 3631

Vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012,

Décide :

Article un

D'autoriser la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire d'un poste permanent d'attaché territorial au sein de la direction du développement et des relations extérieures.

L'agent qui sera nommé sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire d'attaché territorial, complétée par les primes statutaires.

Article deux

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article trois

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

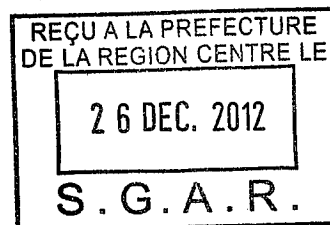


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



NO 1926



Protection sociale complémentaire des agents

Délibération n°12-215-CS

Date de la convocation : 23 novembre 2012

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
- M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
- M. Jean-Henri CHEZEAUD (Châteauroux)
- M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
- M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne)
- M. Dominique CROZET (Saint-Etienne Métropole), représenté par MME. Geneviève ALBOUY
- M. Serge GROUARD (Orléans), représenté par MME. Anne D'AUX
- M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général du Loir-et-Cher)
- M. Jacques LE THILY (Saint-Nazaire)
- M. Roland NARBOUX (Bourges)
- M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)

- M. Joël BIGOT (Angers Loire Métropole) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
- M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à MME. Geneviève ALBOUY
- M. Roger CHEVALIER (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean BERTIER
- M. Bernard DOYEN (SICALA Loir-et-Cher) à M. François COINTEPAS
- M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Michel POINSARD
- M. Jean GERMAIN (Tours) à M. Paul BERNARD
- M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jacques LE THILY
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Roland NARBOUX
- M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
- MME. Nathalie SARLES (Grand Roanne Agglomération) à MME. Anne D'AUX
- M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. André CHAPAVEIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire du Loiret en date du 9 octobre 2012,

Vu l'avis de la Commission mixte du 21 décembre 2012.

Décide :

Article un

De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Article deux

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Loiret.

Article trois

Autorise la direction de l'Etablissement à consulter les agents sur leur intérêt par rapport à la voie de la « labellisation » (permettant de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent : santé et/ou prévoyance), pour un montant individuel restant à proposer au Comité Syndical dans le courant de l'année 2013, le cas échéant.

Article quatre

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

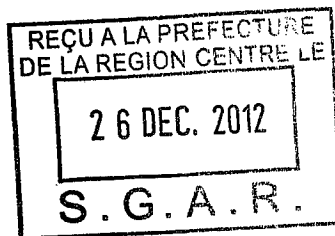


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : **26 DEC. 2012**

Date d'affichage : **28 DEC. 2012**

Certifié exécutoire : **28 DEC. 2012**



№ 1927